



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION
DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Communiqué de presse

Paris, le 29 novembre 2007

RADIOTHÉRAPIE : PISTES DE RÉFLEXION ET ORIENTATIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Lors de sa réunion du 27 novembre 2007, l'**Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques** (OPECST) a entendu une communication de M. Claude Birraux, député, Premier vice-président, au sujet de la **radiothérapie**. Cette communication faisait suite à l'audition publique qui a eu lieu à l'Assemblée nationale à ce sujet le 15 novembre 2007.

M. Claude Birraux a souligné la nécessité d'insister dans les années à venir sur deux orientations dans le secteur de la radiothérapie :

- Premièrement, l'instauration d'une **culture de sûreté** est primordiale et ce à toutes les étapes de la chaîne, en commençant par la vérification des appareils utilisés. L'idée d'appliquer à la radiothérapie le principe de la « défense en profondeur », en cours dans l'industrie nucléaire, a été évoquée à juste raison, les constructeurs et les exploitants devant faire la preuve de la qualité de l'appareil et de ses conditions d'utilisation.

- Deuxièmement, le **développement de la recherche** dans ce domaine apparaît prioritaire. Les besoins sont considérables : métrologie des rayonnements ionisants et dosimétrie in vivo, analyse des effets secondaires de la radiothérapie grâce à un suivi régulier à long terme des patients et constitution de bases de données épidémiologiques sur un sujet peu exploré, mise au point de nouvelles approches thérapeutiques pour traiter les complications radioinduites, lancement d'un programme de recherche sur la souffrance des patients surirradiés.

Enfin, M. Claude Birraux a insisté sur le caractère alarmant du sous-effectif des physiciens médicaux. Sur le terrain, la moyenne nationale est de 0,6 physicien par appareil de radiothérapie alors que la règle européenne clairement énoncée est de 1 praticien par appareil. Ces chiffres sont préoccupants pour la sécurité et expliquent que les physiciens médicaux en France n'ont pas le temps de bénéficier de formation continue alors que les technologies employées sont en perpétuelle évolution.

Pour tout renseignement, contacter :

Mme Marie-Christian Flosse-Bloch, à l'Assemblée nationale : 01 40 63 88 16